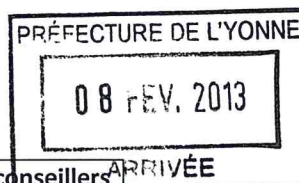


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Date de convocation :	18 janvier 2013	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	18 janvier 2013	communautaires
		En exercice: 67
		Présents : 63
		Votants : 64

Séance du 28 janvier 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit janvier deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Patrick ROY (suppléant), Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Roland VANHOVE (suppléant), Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Claude GRUET, suppléé par M. Patrick ROY
Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Martine LECESTRE
Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Roland VANHOVE
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Monsieur Yves GENTY suppléé par M. Mohamed BELKAID
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSELI
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Madame Eliette ITALIANO
Madame Régine PONCHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : proposition de rattachement au périmètre du SCOT du Sénonais

OBJET : proposition de rattachement au périmètre du SCOT du Sénonais

Vu la loi portant Engagement national pour l'Environnement, du 12 juillet 2010 a renforcé le rôle des SCOT,

Vu le code de l'Urbanisme,

Considérant les différentes réunions organisées par la CCJ, les 10 mai 2012, 27 juin 2012 et 7 décembre 2012, avec les EPCI du Centre Yonne et de quelques communes autonomes :

- Com Com de l'Aillantais
- Com Com de l'Agglomération migennoise
- Com Com du Seignelois
- Com Com du Florentinois
- Syndicat Mixte du Sud de la forêt d'Othe
- Brienon
- Sépeaux
- St-Romain le Preux
- St-Julien du Sault
- Villevallier

Considérant le manque de majorité de l'ensemble des collectivités précitées à élaborer un SCOT CENTRE YONNE,

Considérant la nécessité de se rattacher à un territoire dont le SCOT est en cours d'élaboration,

Considérant les délais imposés par la loi,

Considérant l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 18 janvier 2013,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Par

POUR : 56 voix

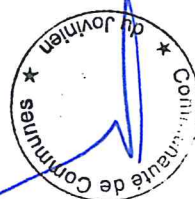
CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 8 voix

Décide de proposer de rattacher la Communauté de Communes du Jovinien au périmètre du SCOT du Sénonais,

Autorise le Président ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour adhérer au SCOT du Sénonais.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : **08 FEV. 2013**

date de publication : **08 FEV. 2013**



